

Chers parents,

Pour donner suite à l'allocution présidentielle, Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale nous ont transmis hier soir les règles applicables aux écoles et accueils de loisirs périscolaires.

Aussi, nous tenions à vous informer des conditions d'accueil de vos enfants en cette rentrée de vacances d'automne.

Compte tenu du contexte et des mesures de sécurité renforcées, je vous confirme que les élèves reprendront bien la classe **le lundi 2 novembre à l'horaire habituel. Les garderies seront ouvertes dès lundi selon les fonctionnements habituels et en appliquant des mesures renforcées.**

Le format de l'hommage à Samuel Paty a été adapté afin de se conformer aux dispositions sanitaires et surtout aux nouvelles consignes de sécurité liées aux menaces d'attentat. Une minute de silence sera bien observée le lundi 2 novembre à 11h00, au sein des établissements scolaires.

Par la même occasion, il nous apparaît opportun de vous rappeler tout le soutien et la confiance que nous portons au corps enseignant dans cette période difficile.

Dans cet esprit, Mme VAUCHEL a organisé ce vendredi une visioconférence avec l'ensemble des directions d'écoles disponibles avec l'accord de l'Inspecteur de Circonscription.

Il a été convenu qu'en fonction des spécificités de chaque école, que ce soit dans l'organisation pédagogique ou selon la configuration des bâtiments, les règles applicables dans l'intérêt de vos enfants seront identiques sur les temps scolaires et périscolaires.

Les mesures édictées par le Ministère de la l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, maintiennent les mêmes dispositions appliquées depuis la rentrée scolaire en renforçant certaines mesures au même titre que ce qui avait cours lors de la période du mois de juin de l'année scolaire précédente.

Les mesures renforcées sont, en synthèse, les suivantes :

- Limiter le brassage des groupes d'élèves,
- Le port du masque obligatoire dès six ans,
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel pédagogique,
- Les récréations échelonnées ou en groupes séparés,
- L'aération fréquente des locaux.

Nous avons donc décidé de renforcer le nettoyage des surfaces et des matériels avec la collaboration des directions d'école s'agissant de l'organisation pédagogique.

Les temps de récréations sont organisés en fonction des dispositions des locaux, du nombre d'élèves et des choix d'organisations pédagogiques. Nous veillerons à ce

que les temps périscolaires appliquent un fonctionnement identique dans la mesure du possible.

L'aération des établissements se fera dans le respect du plan Vigipirate renforcé, c'est-à-dire par les ouvertures inaccessibles au public extérieur.

Les équipes d'animation seront renforcées au fur et à mesure des besoins pour limiter les brassages des groupes. Dès lundi, les équipes municipales veilleront au recrutement supplémentaire nécessaire.

Nous souhaitons solliciter le tissu associatif local pour renforcer ces équipes d'animations en employant provisoirement, et selon les besoins, des éducateurs des associations communales afin de les soutenir et d'apporter aux enfants des activités complémentaires.

En matière de port de masque, nous avons décidé d'acquérir 500 masques pour enfant à l'attention des écoles et des accueils de loisirs dans le cas où vous auriez omis d'en fournir un à votre enfant le matin ou si votre situation personnelle ne vous le permettait pas. Ces masques resteront au sein des établissements scolaires et périscolaires et seront nettoyés en machine à 60° par les agents municipaux. Nous les avons réceptionnés ce samedi afin de les mettre à disposition dès lundi.

S'agissant de la fourniture de savons, d'essuie-mains ou de tout produit désinfectant, un contrôle journalier sera réalisé dans chaque établissement pour s'assurer de l'approvisionnement nécessaire.

Nous avons mobilisé l'ensemble des personnels municipaux des écoles et accueils périscolaires dans l'intérêt de vos enfants et de vos familles.

Nous concerterons dès lundi 2 novembre à 18h30 les parents d'élèves élus, à qui vous pouvez faire remonter vos questions et inquiétudes.

Nous vous invitons à suivre l'actualité sur le site internet de la ville avec le lien ci-contre : <https://www.ville-bois-guillaume.fr/info-coronavirus/>

Nous restons à votre disposition.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Chaleureusement,

Mélanie VAUCHEL
Adjointe au Maire
chargée de l'Education.

Théo PEREZ,
Maire.